

# Rencontres Grenelle 2015

## 12 novembre 2008 – palais des Congrès de Perpignan

**Objet** : mercredi 12 novembre 2008, la Ville de Perpignan et Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération ont réuni des représentants de la société civile : associations de quartiers, représentants d'associations liées au développement durable, chefs d'entreprises, membres du comité de développement... afin de lancer le débat et la concertation avec les acteurs de terrain sur les différents thèmes de la convention Grenelle 2015.

Plus de 150 personnes s'étaient déplacées pour participer aux débats.

### ■ Introduction de Jean-Paul Alduy, maire de Perpignan, président de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération

Rappel : En début d'année 2008 la Ville de Perpignan et la Communauté d'agglomération ont signé avec l'Etat une convention cadre appelée G2015 qui comporte 6 chapitres et des objectifs. Cette convention est la feuille de route à partir de laquelle, nous allons définir et engager un programme d'actions.

Dans un premier temps nous avons réalisé un travail de recensement des atouts de notre territoire, des actions en projet ou susceptibles de l'être.

En septembre, un groupement de bureaux d'études expérimentés a été désigné afin de nous accompagner dans cette démarche. Nous avons également lancé un programme de formation des élus et du personnel de la Ville et de l'agglomération.

Aujourd'hui nous engageons une nouvelle étape : celle de la concertation.

Dans le cadre de cette démarche de développement durable, notre ambition est bien de mettre en place une méthode de gouvernance qui permette de mobiliser l'ensemble des citoyens sur la convention G2015, et de s'inscrire sur le long terme avec un objectif, celui d'un agenda 21.

### ■ Intervention à deux voix des Bureaux d'études, missionnés pour assister la Ville et la communauté d'agglomération dans la mise en place du programme d'action.

- **Guy Hascoët** explique la méthodologie mise en place.
  - Phase 1 : le diagnostic;
  - Phase 2 : l'établissement d'une liste d'actions pressenties par la Ville et la Communauté d'agglomération ;
  - Phase 3 : la concertation, qui va permettre d'enrichir la liste initiale de vos propositions et réflexions
  - Phase 4 : la validation d'un programme d'action.

Il présente ensuite sous la forme d'un diaporama, les thématiques et les enjeux sur lesquels il intervient en tant que consultant :

- environnement et espace naturels
- agriculture et alimentation
- mobilité durable
- Ecocitoyenneté

- **Thierry Salomon**, fait de même pour les thématiques :
  - énergies positives et renouvelables
  - Archipel et urbanisme

Quelle est la définition de l'expression : "énergie positive" : *c'est, pour un bâtiment ou pour un territoire, le fait de produire plus d'énergie qu'il n'en consomme.*

Thierry Salomon, ajoute que la volonté affichée d'aller vers une communauté d'agglomération à énergie positive n'est pas une utopie. Les études démontrent que c'est tout à fait possible et dans un avenir proche. Al Gore a même annoncé qu'il est en capacité de proposer un schéma permettant à l'ensemble des Etats-Unis de devenir un territoire à énergie positive.

Il explique également la démarche engagée et la volonté de s'appuyer sur des initiatives ayant déjà démontré leur efficacité et propose par exemple la mise en place d'un observatoire des énergies, la réalisation de bilan d'efficacité énergétique pour tous les bâtiments...

*NB : Le diaporama de présentation des deux consultants est disponible sur le site à la rubrique "documentation".*

#### ■ M. Domergue – Bureau d'étude d'ingénierie

Pose la question des textes qui réglementent les installations d'éoliennes, en particulier en mer du Nord.

Il a entendu dire dans un reportage que l'Etat se détourne de l'éolien, pour revenir vers les installations photovoltaïques. Qu'en est-il exactement ?

#### ■ André Joffre – Bureau d'étude TECSOL et président du pôle Derbi

Les installations éoliennes sont soumises à une déclaration ICPE (installations classées de protection de l'environnement), mais c'est vrai aussi pour les installations photovoltaïques, les fermes solaires...

Les installations éoliennes vont se développer, mais il faut savoir que ces installations sont parmi les plus réglementées. Dans le département par exemple, l'implantation est limitée dans la plaine, à cause du Radar d'Opoul qui détecte les épisodes cévenols et serait impacté par ces implantations.

Il faut aussi aborder la dimension économique : le nerf de la guerre est la question de la rentabilité des projets (à court et long terme). Dans l'absolu, le photovoltaïque est moins rentable que le solaire thermique, mais le premier se développe plus car il a une meilleure rentabilité à court terme.

De même se pose la question de l'utilisation des terres agricoles pour l'implantation d'énergies solaires. On peut en effet comprendre que des agriculteurs en difficultés n'hésitent pas, lorsqu'on leur propose de louer leurs parcelles à des tarifs intéressants.

#### ■ Jean-Paul Alduy

On est là au cœur du débat. Il faut, sur chacune des pistes, évaluer les avantages et les inconvénients et faire en sorte qu'il y ait un diagnostic partagé.

Je suis convaincu que l'énergie solaire est la plus intéressante, à terme, mais nous ne pouvons pas multiplier les fermes solaires sans aucune planification. Il faut une maîtrise de ce développement sinon nous risquons d'être en contradiction avec l'objectif de protection des activités agricoles ou des paysages.

Il faut, d'une part, mettre en place des mécanismes juridiques pour permettre à la puissance publique de maîtriser les dispositifs et d'autre part, des mécanismes d'information et de concertation en toute transparence qui permettent de fabriquer une culture partagée.

Le contexte actuel me conforte dans l'idée que notre concept d'une ville à "énergie positive" est tout à fait crédible, à condition que cela mobilise tout le dispositif y compris les économies de consommation et pas simplement la production.

Dans ce domaine, notre territoire peut être un pôle d'excellence : nous en avons les moyens, la culture, le climat et l'histoire (le premier four solaire est dans les PO depuis plus d'un siècle).

#### ■ M. Guallar, Président chambre d'agriculture.

C'est vrai que l'agriculture est en grande difficulté, mais il faut se projeter dans l'avenir et savoir ce que nous voulons faire de ce département. Je souhaite par exemple, que nous mettions en place un plan énergétique départemental.

Je pense aussi qu'il faut aller vers le photovoltaïque intégré : il faut exploiter les surfaces de toitures et de façades le plus rapidement et le plus largement possible.

N'y a-t-il pas danger à laisser s'implanter des fermes photovoltaïques sur les friches agricoles ? Demain est-ce que nous n'aurons pas besoin de ces terres pour la production alimentaire ?

De même, on ne peut pas parler d'environnement et d'effet de serre sans se poser la question des transports des denrées alimentaires. Est-ce qu'il ne faut pas privilégier une production locale en circuit court, au plus près du consommateur ?

Enfin je déplore que les opérateurs de photovoltaïques se servent de la détresse des agriculteurs pour faire de l'argent.

#### ■ **Jean-Paul Alduy**

D'où l'idée d'une réglementation du dispositif pour en maîtriser l'impact.

Sur la communauté d'agglomération, la validation par l'Etat de la Zone de développement de l'éolien (ZDE) devrait intervenir en 2009.

L'idée n'est pas simplement de faire un champ d'éoliennes, mais d'intégrer ce dispositif dans un plan de développement de la viticulture et d'y intégrer par exemple un lieu de pédagogie et de présentation de toutes ces technologies.

#### ■ **M. Domergue – Bureau d'étude d'ingénierie**

Le développement des énergies renouvelables dépend aujourd'hui d'un tarif de rachat d'électricité par EDF, à un taux très rentable pour les installations.

Dans quelle mesure ce taux peut-il être maintenu par l'Etat au fil des années ?

#### ■ **André Joffre – Bureau d'étude TECSOL et président du pôle Derbi**

Le tarif actuel est maintenu. Ce élément sera annoncé par J-L Borloo dans les prochains jours.

#### ■ **Jean-Paul Alduy**

Dans ce domaine, il n'y a pas d'autres issues que la réglementation et la planification.

Il faudra mutualiser sur des périmètres, car on ne peut pas laisser certains s'enrichir et laisser les autres mourir de faim et mettre en place des dispositifs d'autorisations pour que l'argent issue de ces terrains agricoles revienne à l'agriculture de façon répartie.

#### ■ **André Joffre – Bureau d'étude TECSOL et président du pôle Derbi**

Pour les particuliers il y a deux tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque : un tarif à 47 centimes d'euros/kWh pour les capteurs qui n'ont pas l'obligation d'être intégrés dans les bâtiments, mais simplement posés et 57 centimes d'euros/kWh pour les capteurs intégrés dans l'architecture.

Ces tarifs seront en vigueur jusqu'en 2012 et indexés sur l'inflation.

Dans peu de temps, compte tenu de l'évolution des prix, il n'y aura peut-être plus besoin de subventions pour rentabiliser les opérations. C'est déjà le cas pour l'éolien. Le prix du marché est aujourd'hui le même que celui de rachat par EDF et demain, il va continuer d'augmenter. Le prix de l'électricité devrait être multiplié par 2 jusqu'en 2013, par 3 aux alentours de 2020. Cette augmentation est inéluctable car aujourd'hui la France paye son électricité en moyenne deux fois moins chère que les autres pays européens et va peu à peu être obligée de s'aligner. A termes, le photovoltaïque et surtout l'éolien, dans un premier temps, vont devenir rentable.

Pour le photovoltaïque le seuil de rentabilité se situe aux alentours de 2012, 2015.

#### ■ **Jean-André Cuvellier, adjoint sur Saint-Laurent de la Salanque et ancien d'EDF.**

Je partage les inquiétudes de M. Guallar sur l'agriculture mais je veux surtout faire part de mon expérience de terrain dans ce domaine.

A Saint-Laurent de la Salanque, nous avons 40 hectares en friches qui peuvent être équipés de photovoltaïque. Par souci d'équité, j'ai réuni l'ensemble des propriétaires de terrains agricoles et j'ai ensuite fait une sorte d'appel d'offre auprès des opérateurs. Nous avons

convenu d'un commun accord de définir un prix fixe de rachat de 2000 euros/ha/an pour un bail de 25 ans ; ceci afin d'éviter les surenchères favorables aux plus gros propriétaires.

Je voudrais également faire part d'une autre réflexion :

Pendant 25 ans on a poussé les gens à consommer d'avantage. Un exemple dans les campings où on n'a pas cessé d'augmenter les ampérages. Aujourd'hui il va falloir inciter les français à consommer différemment..

■ **Jean-Jacques Planes, président du collectif non à la THT.**

Nous avons défilé il y quelques temps à Perpignan sous la bannière « non à la THT », mais aussi des énergies renouvelables car nous voulons favoriser une production d'énergies renouvelables dans notre département mais à condition qu'elle soit intelligente, c'est-à-dire répartie sur l'ensemble du département. La concentration des énergies implique de devoir transporter ce courant sur de longues distances et induit des pertes en ligne. Il faut donc essayer dans la mesure du possible de construire au plus prêt des consommateurs.

Je veux aussi réagir au titre de mon autre "casquette", celle de président de la fédération du bâtiment 66.

Face à la crise du BPT, les énergies renouvelables sont un marché émergent, qu'il faut exploiter. Malheureusement nous sommes souvent confrontés à des difficultés administratives. Il y a mon sens du lobbying à faire pour lever les barrières au développement des énergies renouvelables.

Ce que j'attends ce soir de cette réunion c'est que tout le monde comprenne que derrière les énergies renouvelables, il y a des métiers et de l'emploi, pour nous et nos enfants, et que cet enjeu est capital pour notre département. Je souhaite qu'on puisse développer une vraie filière qui permette de créer des richesses et de l'emploi.

■ **Christian Chochart, particulier.**

Je veux revenir sur l'intervention du Président de la Chambre d'agriculture avec laquelle je suis d'accord.

On ne doit pas laisser se développer les fermes solaires au détriment de l'agriculture. Il y a de nombreux moyens autres de produire de l'électricité à bon marché : les petites éoliennes, les toits solaires thermiques...

■ **Jean-Charles Cabasson, particulier.**

Avec les fermes photovoltaïques, vous donnez la possibilité à des gens de créer de l'énergie pour d'autres. Dans quelques années ils vous la revendront, mais au prix fort, alors que si vous l'intégrer chez vous sur du bâti, cette énergie vous appartient. Chaque personne peut alors être autonome pour sa production d'énergie.

■ **Serge Pioli, association vélo en Têt et locovélo**

La Ville de Perpignan a déjà beaucoup fait pour le vélo, elle peut faire encore plus, concernant les zones 30 et les sens interdits à double sens cyclables, notamment. Il faut aussi étendre le réseau Bip pour que les gens puissent aller de la périphérie vers le centre et initier nos jeunes aux économies d'énergie et à la santé ; les inciter à délaissier la voiture et à faire du sport.

■ **M. Domergue – Bureau d'étude d'ingénierie**

Je veux rebondir sur les emplois qui peuvent être créés : une usine de fabrication de panneaux photovoltaïques des Landes devait créer une succursale à Rivesaltes. Pourquoi ne s'est-elle pas implantée ?

■ **André Joffre – Bureau d'étude TECSOL et président du pôle Derbi**

Il s'agit en fait, d'un groupe agroalimentaire d'Agen qui devait s'associer avec une société espagnole et que nous avons démarché. Nous avons eu de longues discussions, pour les inciter à s'implanter dans le Département. Cela c'est joué à peu de choses. Mais malheureusement la fibre régionale l'a emporté et finalement ils ont décidé de construire leur nouvelle usine sur Agen.

■ **Maurice BATUT, agent de PMCA et particulier**

Nous n'avons pas parlé des constructions passives qui, simplement par une meilleure conception du bâti, une réflexion sur l'implantation des baies vitrées... permettent d'économiser énormément d'énergie et je souhaite savoir si ce thème sera retenu dans les fiches actions ?

■ **Thierry Salomon.**

Effectivement, à la conception et à la rénovation un gain considérable en matière d'énergie peut être réalisé. Des règles simples peuvent être édictées pour privilégier les bonnes orientations et capter le soleil en hiver, de même des efforts peuvent être faits pour éviter la prolifération des climatiseurs...

■ **Monsieur ??, citoyen perpignanais.**

On nous dit qu'il faut économiser l'eau... Certaines régions on rendu obligatoire la réalisation de citernes pour toute nouvelle construction.

Que fait-on également pour les personnes qui ne respectent pas les arrêtés préfectoraux de réglementation de l'usage de l'eau en été ?

■ **Grégory Scollar, artisan, installateur d'énergies renouvelables.**

Je souhaite signaler qu'aujourd'hui la CAPEB s'investit dans la formation des éco-artisans locaux, afin que ces derniers soient en mesure de réaliser des bilans énergétiques et de conseiller les particuliers même en matière de constructions passives.

En tant qu'installateur je veux également signaler que les démarches administratives d'implantation de panneaux sur toitures sont souvent très compliquées et qu'il y a certainement quelque chose à faire dans le domaine de la réglementation.

■ **Jean-Paul Alduy**

Il faut faire une démarche de déclaration de travaux, qui n'est pas très compliquée, mais la difficulté qui peut apparaître c'est quand on se situe en secteur sauvegardé, avec un accord nécessaire des Architectes des Bâtiments de France. Dans ce domaine, le débat n'est pas facile et on se heurte très souvent à un refus. Il faut absolument qu'on obtienne un assouplissement de la position des architectes des bâtiments de France.

■ **Jacques Douet, Office pour les insectes et l'environnement**

Je souhaite aborder la question du devenir de la biodiversité et des changements climatiques.

Il faut non seulement préserver la biodiversité parce que toute la chaîne alimentaire est liée. Mais il faut savoir aussi que si on laisse faire les choses nous allons être envahi par des insectes invasifs qui vont générer des problèmes des maladies : la fièvre du Nil, le paludisme...

J'aimerais aussi que nous abordions la problématique des corridors écologiques.

■ **Guy Hascoët**

Il faut savoir qu'à partir du moment où il y a réchauffement climatique, mécaniquement de nouveaux parasites jusque là inexistantes chez nous vont faire leur apparition et nous aurons nécessairement des problèmes de santé publique liés à ses phénomènes.

Des gens travaillent sur ce thème pour essayer d'en prévenir les conséquences mais il faut bien comprendre que l'enjeu de la lutte contre l'effet de serre est là !

Ces phénomènes font partie de l'évolution, il faut essayer de la freiner et parallèlement gérer le patrimoine et l'ensemble des ingrédients qui maintiennent l'écosystème actuel.

Il y a une stratégie d'ensemble à mettre en place pour préserver le foncier agricole, l'hydrométrie, les circulations des espèces entre espaces naturels sensibles...

■ **Jean-Paul Alduy**

Au passage, je rappelle que le concept "d'Archipel", dont je parle depuis 15 ans, renvoie à ces problématiques. Le fait de refuser le développement des villes agglomérées en s'appuyant sur l'agriculture, les zones humides, les zones à risques... afin de préserver des coupures

vertes et naturelles entre les zones urbaines, facilitera le travail que nous avons à faire pour protéger la biodiversité et lutter contre les invasions des espèces nuisibles. C'est aussi une des raisons pour laquelle j'ai toujours souhaité conserver l'aspect naturel de la Têt, afin de protéger l'écosystème tout à fait exceptionnel qui s'y trouve.

■ **Jean-Marie Petiau, professionnel dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ; ex-animateur du comité de développement.**

Malgré une réunion très fructueuse, il y a encore de nombreux sujets que nous n'avons pas abordés. Ma question est la suivante : comment pensez-vous engager la participation citoyenne pour aborder tous les sujets, permettre une participation active des citoyens, qui soit aussi une force de proposition ?

Quid également de l'ancien comité de développement ?

■ **Guy Hascoët**

A ce sujet, je suis chargé de vous présenter les outils de concertation mis en place par la Ville de Perpignan et la Communauté d'agglomération : à savoir, une plate-forme internet commune et des ateliers thématiques.

Le site internet "Grenelle 2015", archipel Perpignan" est accessible depuis l'adresse : <http://grenelle2015.archipel.perpignan.fr>.

Cette plate-forme internet permet à toutes celles et ceux qui le souhaitent :

- de s'informer de l'avancée du dispositif,
- de participer à des forums et ainsi de pouvoir exprimer leurs attentes, leurs engagements et alimenter le débat en ligne...
- de s'inscrire également à des ateliers thématiques autour des 6 axes de la convention, afin de participer à des réunions de travail qui seront organisées mi-décembre et mi-janvier.

■ **Jean-Paul Alduy**

Aujourd'hui, c'était la phase de lancement de la concertation, les forums sur internet sont lancés, parallèlement, des réunions en ateliers thématiques vont être organisées. Le dispositif de concertation (forums sur internet et ateliers) va se poursuivre durant un peu plus de 2 mois. L'idée étant d'avoir un premier rendu d'actions fin janvier, pour être opérationnel dès l'année 2009.

La première phase a consisté à obtenir des pouvoirs publics qu'ils nous accompagnent sur ce dispositif, cette phase c'est celle de la charte G 2015. Nous nous étions alors donné 1 an pour passer de la charte aux actions concrètes. Aujourd'hui on entre dans la 2<sup>e</sup> phase : celle de la concertation de la société civile.

Pour répondre à votre seconde question : nous n'avons pas souhaité transformer le conseil de développement en conseil de développement durable, mais préféré lancer la concertation sur internet et organiser des ateliers. L'idée étant qu'à l'issue de tout cela, une instance permanente, issue de la société civile, émerge de la concertation et soit associée au dispositif de suivi des actions. Le nouveau comité de développement durable devrait émerger de ce dispositif. Il faut que cette gouvernance soit le fruit de cette discussion et non une structure qui soit parachutée.

■ **Ancien animateur du comité de développement**

Je voulais insister sur la participation citoyenne qui doit être le moyen, avec les experts et les politiques de transformer des territoires de fait en territoires de désirs, c'est-à-dire des territoires qui répondent aux désirs et aux besoins des habitants.

Je voulais également signaler que le développement durable reposait au départ sur 2 piliers : l'écologie et le social. Mais, petit à petit, le pilier écologique prend toute la visibilité et on oublie souvent le social. Or un développement durable ne peut réussir que s'il s'adresse à tous.

■ **Guy Hascoët**

Une précision: on est aujourd'hui sur le périmètre du grenelle, qui correspond à ce que vous avez dit. Mais il est dans l'objectif de l'agglomération d'aller vers une procédure agenda 21

qui va réintroduire sur les 3 piliers du développement durable : social, économique et écologique.

■ **Thierry Marty**

Ma question concerne la qualité de l'eau. La Politique Agricole Commune réglemente très fortement l'épandage et la pulvérisation des produits phytosanitaires et à juste titre. Mais qu'en est-il des usages des collectivités, administrations et plus généralement des particuliers qui dans le cadre de leurs loisirs usent et abusent des produits phytosanitaires sans nécessité économique ?

Existe-t-il sur l'agglomération une réflexion sur la suppression des produits polluants pour l'entretien des espaces verts ?

Concernant les particuliers des actions de communication sont-elles prévues ?

■ **Jean-Paul Alduy**

En ce qui concerne la ville nous avons énormément travaillé sur ce volet pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. Nous avons également le parc Sant Vicens qui va être une sorte de laboratoire de toutes ces techniques.

■ **Guy Hascoët**

Il existe effectivement des alternatives aux produits phytosanitaires. Dans le domaine des collectivités c'est en train de se mettre en place, mais effectivement concernant les jardiniers amateurs il y a de la pédagogie à faire.

■ **Jean Monestier, économiste.**

Je me pose la question du stockage des énergies renouvelables.

Je souhaite également évoquer les transports : Quand la synchronisation des transports sera-t-elle réellement effective sur le Département ?

On construit encore trop de routes. Le transport en commun est sous utilisé et notamment le transport ferré qui est le moins consommateur d'énergie.

Il y a aussi le problème des transports en soirée.

La voie Villefranche-Perpignan vient d'être remise à neuf. J'ai soumis par exemple l'idée de faire un arrêt à Saint-Charles et de permettre aux 9000 salariés de bénéficier de ce moyen de transport. Il existe aussi une ligne jusqu'à Céret, mais peu d'usagers l'utilisent et à contrario des milliers de voitures empruntent les routes. Il y a également d'autres possibilités sur les lignes Estagel, Saint-Paul de Fenouillet...

■ **Jean-Paul Alduy**

Il y a un autre sujet que nous n'avons pas abordé : les transports en commun en site propre.

Il va falloir que les Perpignanais acceptent le fait qu'on enlève des lignes de voitures pour y mettre des couloirs de bus, par exemple sur le pont Arago

La vraie problématique des transports à Perpignan, c'est la création d'un réseau de voies réservées aux bus qui permettent de traverser la Têt et par ailleurs la mise à sens unique des boulevards autour du centre historique, avec une voie réservée pour les transports en commun.

■ **Georges Stern**

Je milite depuis longtemps pour la mise en place d'un agenda 21 et le succès de cette réunion le confirme, il faut mettre en place cet agenda 21 et le plus tôt possible, sur l'agglomération.

■ **JPA**

En effet, notre idée, est effectivement d'enclencher le dispositif pour, à terme aller vers la mise en place d'un agenda 21.

Clôture de la réunion à 20h45.